



## Communiqué de presse

Morges, le 3 mars 2015

### **Produire sa propre électricité d'origine renouvelable en installant des panneaux photovoltaïques**

Romande Energie propose une nouvelle offre de panneaux solaires photovoltaïques clé en main. Elle s'adresse aux particuliers souhaitant produire leur propre électricité d'origine renouvelable. En outre, ces derniers pourront diminuer leur facture d'électricité et bénéficier d'une subvention de la Confédération (rétribution unique) pour financer jusqu'à 30% du coût de l'installation.

Depuis le mois de février, Romande Energie propose à ses clients de les accompagner dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de leur bâtiment. L'offre clé en main qu'elle présente comporte quatre étapes. La première porte sur une analyse des besoins du client de façon à lui conseiller un projet adapté tandis que la seconde consiste à effectuer les démarches administratives voulues, telles que demandes d'autorisation et de subvention. Vient alors la phase de l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du client. Enfin, après la mise en service de la centrale solaire, le service après-vente de Romande Energie restera à la disposition du client pour toute assistance qui pourrait lui être utile.

#### **Produire soi-même son électricité**

Un particulier installant sur son toit 40 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques devrait produire environ 6'000 kilowattheures (kWh) d'électricité d'origine renouvelable par an. L'énergie qu'il ne consommera pas directement - dont la quantité dépend de la composition et de l'équipement de son ménage - sera revendue au distributeur local et injectée dans le réseau électrique. Avec l'offre clé en main de Romande Energie, une telle installation (40 m<sup>2</sup>) représente un investissement de l'ordre de CHF 25'000 à 30'000 selon les spécificités de la surface à équiper.

#### **Répondre à une exigence cantonale vaudoise et bénéficier de subventions**

La Loi cantonale vaudoise révisée sur l'énergie stipule notamment que, depuis le 1<sup>er</sup> février 2015, chaque nouvelle construction doit couvrir au moins 20% de ses besoins en électricité par une source renouvelable. La solution la plus accessible pour répondre à cette exigence légale est l'installation de panneaux photovoltaïques, d'autant que le propriétaire est susceptible d'obtenir une subvention de la Confédération, la rétribution unique, couvrant de 20 à 30% du coût de l'équipement, voire des subventions de la part de son canton et de sa commune. A noter que, selon son patrimoine, le propriétaire pourra aussi bénéficier d'avantages fiscaux correspondant à environ 20% du coût de l'installation. Au final, le retour sur investissement de cette installation qui a une durée de vie de plus de 25 ans, est atteignable en 10 à 15 ans.

#### **Des offres clé en main présentées à Habitat-Jardin**

Les offres clé en main de Romande Energie destinées à optimiser la consommation et la production énergétiques de l'habitat seront présentées à l'occasion du salon Habitat-Jardin qui se tiendra à Beaulieu-Lausanne, du 7 au 15 mars. Au-delà de l'offre relative aux panneaux photovoltaïques, il s'agit des solutions de pompe à chaleur, de panneaux solaires thermiques et de boiler pompe à chaleur.

---

## Notes à la rédaction

- Pour plus d'information concernant l'offre « Panneaux solaires photovoltaïques » de Romande Energie :  
[www.romande-energie.ch/pv](http://www.romande-energie.ch/pv)
- Pour plus d'information concernant la loi « Energies renouvelables dans les nouveaux bâtiments » (LVLEne art. 28a al. 1 et al. 2) :  
[www.vd.ch/themes/environnement/energie/politique-energetique/legislation/loi-sur-lenergie/energies-renouvelables/#c178583](http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/politique-energetique/legislation/loi-sur-lenergie/energies-renouvelables/#c178583)
- Pour plus d'information concernant le salon Habitat-Jardin :  
[www.habitat-jardin.ch](http://www.habitat-jardin.ch)
- Romande Energie réalise une action spéciale dans le cadre du salon Habitat-Jardin :
  - Photovoltaïque : 20% de surface solaire offerts
  - Pompes à chaleur : garantie de 12 ans

## Contact

### Romande Energie

Laurie Shann  
Spécialiste en communication  
institutionnelle

Tél. fixe: 021 802 95 74  
Mobile: 079 596 45 18  
Courriel: [laurie.shann@romande-energie.ch](mailto:laurie.shann@romande-energie.ch)

### Le Groupe Romande Energie en bref

Premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, le Groupe Romande Energie, via sa société Romande Energie Commerce, alimente en direct plus de 300'000 clients finaux répartis sur près de 300 communes des cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg et de Genève. Ses métiers de base sont la **production**, la **distribution** et la **commercialisation** d'énergie ainsi que les **services énergétiques**.

Les priorités du Groupe : dialoguer avec ses clients pour leur proposer les prestations de haute qualité correspondant à leurs attentes; garantir un approvisionnement en énergie fiable, durable et compétitif; développer sa production propre d'électricité en investissant prioritairement dans les énergies renouvelables; promouvoir les solutions innovantes dans le domaine de l'efficacité énergétique.

La politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise engagée menée par Romande Energie oriente l'ensemble de ses activités.

Pour plus d'informations sur le Groupe Romande Energie, rendez-vous sur [www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)